

Question présentée par le député :

M. Thomas Wenger

Date de dépôt : 21 novembre 2018

Question écrite urgente

Après les chauffeurs VTC, les coursiers-livreurs seront-ils aussi livrés à eux-mêmes ?

Nous avons appris fin octobre l'arrivée imminente à Genève de la société *Uber Eats*, active dans la livraison de produits alimentaires. Cette dernière faisant partie de la société américaine *UBER*, ayant ses locaux dans la commune de Carouge à la route de Saint-Julien 7.

Lors d'une conférence de presse organisée dans leurs locaux le mardi 6 novembre, les dirigeants confirmaient le début des activités d'*Uber Eats* à la fin du mois de novembre. Ils annonçaient avoir déjà recruté 50 coursiers-livreurs et au moins 150 autres seront recrutés dans les prochaines semaines. Comme pour les chauffeurs de VTC, la société prétend que ces coursiers-livreurs ne sont pas leurs employés mais des indépendants avec qui ils sont en partenariat. Aucune information précise n'a été donnée concernant la rémunération horaire, la durée du travail, la couverture de ces personnes par les assurances sociales.

Selon mes informations, cette société ne serait pas enregistrée au registre du commerce comme l'art. 46 LIRT l'impose.

Qu'en est-il également du respect des dispositions relatives à la circulation routière et à la sécurité du réseau et des usagers. On peut légitimement se demander quel encadrement, quelle formation et quelle couverture d'assurance les centaines de coursiers-livreurs auront pour pratiquer cette activité. De plus, quelles sont les garanties sur la propreté et la conformité des véhicules utilisés, qui seraient sous l'exclusive responsabilité des coursiers-livreurs, en violation des articles 327, 327 a-c CO et des dispositions prévues par la OLT 3 ?

Le canton de Genève s'est doté de dispositifs de lutte contre la sous-enchère salariale et de contrôle du marché du travail. Ce dernier se

concrétise dans un contrat type de travail pour le transport de choses pour compte de tiers. Ce CTT prévoit un salaire minimum et une durée maximale du travail obligatoires pour tous les acteurs de cette branche. De quelles assurances disposons-nous pour s'assurer que ce dispositif soit appliqué sans délai à la société *Uber Eats* et à toutes les autres sociétés concurrentes dans ce domaine, notamment *Smood.ch* et *Eat.ch* ?

En outre, la société *UBER* est confrontée à de nombreuses questions et procédures relatives au respect des normes et des conditions de travail. Au vu de cette situation, le lancement d'un nouveau service de livraison de produits alimentaires par cette même société est pour le moins inquiétant. Rappelons ici que l'Etat a un devoir de diligence et de surveillance en matière d'emploi et de politique sociale.

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- ***Comment le département compte-t-il contrôler de manière approfondie les activités de la société Uber Eats, active dans la livraison de produits alimentaires ?***
- ***Quelles mesures concrètes le département compte-t-il prendre afin de s'assurer du respect par Uber Eats de la législation sociale et du travail en vigueur en Suisse ?***
- ***Le canton de Genève s'est doté de dispositifs de lutte contre la sous-enchère salariale et de contrôle du marché du travail. Ce dernier se concrétise dans un contrat type de travail pour le transport de choses pour compte de tiers. Ce CTT prévoit un salaire minimum et une durée maximale du travail obligatoires pour tous les acteurs de cette branche. Que va faire l'Etat afin de s'assurer que ce dispositif soit appliqué sans délai à la société Uber Eats et à toutes les autres sociétés concurrentes dans ce domaine, notamment Smood.ch et Eat.ch ?***
- ***La société Uber Eats est-elle enregistrée au registre du commerce comme l'art. 46 LIRT l'impose ?***
- ***Comment le département compte-t-il obtenir des garanties sur la propriété et la conformité des véhicules utilisés, qui seraient sous l'exclusive responsabilité des coursiers-livreurs, en violation des articles 327, 327 a-c CO et des dispositions prévues par la OLT 3 ?***